



MAISON DE SANTÉ  
CAUX ESTUAIRE

# PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DES PLAIES CHRONIQUES



## QU'EST CE QU'UNE PLAIE CHRONIQUE ?

C'est une plaie qui ne cicatrise pas après 4 à 6 semaines d'évolution. Les causes incluent les ulcères, escarres, les plaies du diabétique. Ce protocole propose de réduire le temps de cicatrisation et d'améliorer le confort du patient.

## QUEL EST L'OBJECTIF DE CE PROGRAMME :

Des réunions régulières d'échange et de concertation entre le médecin et l'infirmière et parfois le kinésithérapeute de la Maison de Santé sont organisées afin de vérifier l'évolution de la plaie et de prévenir les complications.

## COMMENT Y PARTICIPER ?

Il suffit de se renseigner auprès de son médecin traitant ou auprès de tous professionnels de la Maison de Santé.